

Summorum Pontificum Cura : Notre très profonde gratitude

Publié le 1 juillet 2007 · R.P. Joseph (Abbé de Cacqueray) · 4 min de lecture



Editorial de La Lettre à nos frères prêtres n° 34 de juillet 2007

C'est avec retard que ce numéro vous parvient.

A dessein, avons attendu la publication du Motu Proprio [Summorum Pontificum](#) pour exprimer ici notre très profonde gratitude suite à la libération du rite traditionnel de la messe, tant attendue.

Justice a enfin été rendue à l'endroit du missel tridentin : il est désormais officiellement reconnu – et de quelle manière ! – que jamais ce missel n'avait été abrogé.

Outre la dimension juridique de l'affaire, le pape en explique dans sa lettre d'accompagnement la raison profonde :

« Ce qui était sacré pour les générations précédentes reste grand et sacré pour nous, et ne peut à l'improviste se retrouver totalement interdit, voire considéré comme néfaste. »

En tout premier lieu, c'est vers le Ciel que se tourne notre reconnaissance. Dieu a exaucé les prières instantes de tout un peuple, s'élevant de divers horizons ecclésiaux, mais toutes réclamant la libération d'un rite arbitrairement proscrit. A n'en point douter, Notre-Dame s'est faite médiatrice de ces demandes, elle qui fut particulièrement invoquée à l'occasion de ces deux millions et demi de chapelets que la Fraternité Saint-Pie X a offert au pape précisément à cette intention.

Du Ciel, notre gratitude descend bien évidemment et en tout premier lieu vers notre pape **Benoît XVI**. Malgré les oppositions rencontrées, sa détermination demeura intacte, et c'est avec largesse qu'il reconnaît le droit de la liturgie traditionnelle : non seulement du missel, mais

encore du bréviaire, du rituel et du pontifical. Même si la lettre d'accompagnement n'est pas sans quelque ombre, l'histoire retiendra surtout le Motu proprio lui-même, et donc le courage d'un pape qui osa dire une vérité tue trop longtemps parce que considérée comme dérangeante.

Notre reconnaissance enfin ne peut oublier **son Excellence Monseigneur Marcel Lefebvre**. A une époque où la réforme et la créativité étaient devenues la règle pour ainsi dire universelle, il fut l'instrument voulu par Dieu pour la sauvegarde des trésors de l'Eglise. Sa préoccupation n'était pourtant point celle d'un conservateur de musée, tout désolé de voir disparaître tant de richesses. Elle relevait d'une conviction profonde, d'une foi en l'efficacité apostolique d'un missel qui a façonné tant de saints.

Tandis qu'allait devenir toujours plus difficile la transmission de la foi aux générations nouvelles, il savait que la liturgie traditionnelle de l'Eglise était porteuse des plus belles réalités de notre foi, et qu'elle continuerait donc d'attirer et d'animer les cœurs. Elle ne serait pas la liturgie des nostalgiques, **mais celle de jeunes générations** désireuses de vivre en vérité leur amour de la foi catholique. Les faits lui donnèrent raison, ainsi que le reconnaît Benoît XVI :

« On pouvait supposer que la demande de l'usage du missel de 1962 aurait été limitée à la génération plus âgée, mais il est apparu clairement que des personnes jeunes découvraient également cette forme liturgique. »

Un jour, ces jeunes découvriront ce qu'ils doivent à Monseigneur Lefebvre. Le pas qui vient d'être réalisé est important. En reconnaissant solennellement que le missel dit de saint Pie V n'a jamais été abrogé, en expliquant dans sa lettre d'accompagnement que « *ce missel n'a jamais été juridiquement abrogé et que par conséquent, en principe, il est toujours resté autorisé* », Benoît XVI rend justice à ce missel. Reste à rendre justice à ceux qui l'ont défendu, au prix de sanctions ecclésiastiques.

C'est en ce sens que nous implorons du Saint-Père la levée du décret d'excommunication touchant Mgr Lefebvre et les évêques sacrés par lui.

A n'en pas douter, le motu proprio *Summorum Pontificum* ravive notre espérance, **sans pour autant nous leurrer sur les difficultés toujours présentes**. Outre celles que certains ne manqueront pas de mettre dans l'application de ces normes pourtant claires, nous savons que l'enjeu présent n'est pas seulement d'ordre liturgique. En cette période de confusion et de relativisme, l'Eglise a un besoin urgent de renouer avec sa Tradition doctrinale.

C'est à cela que la Fraternité Saint-Pie X entend oeuvrer, et de tout cœur elle espère apporter sa part **lors des discussions doctrinales qu'elle entreprendra avec Rome dès que celle-ci aura levé le décret d'excommunication touchant son fondateur, c'est-à-dire d'ici peu j'en suis persuadé.**

Abbé Régis de Cacqueray-Valménier †, Supérieur du District de France

Source : laportelatine.org/actualite/summorum-pontificum-cura-notre-tres-profonde-gratitude-abbe-de-cacqueray-juillet-2007

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France